

Nom de l'établissement (ou des établissements)	N° d'identification

Région sociosanitaire: _____

Territoire RLSSSS: _____

Section I - Mise en candidature

Section II - Proposeurs

Nom et prénom du candidat			1- Nom et prénom du proposeur
Sexe M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>	Date de naissance A M J	Adresse	
Adresse			Téléphone
Municipalité	Province	Code postal	Signature du proposeur*
Ind. rég.	Téléphone résidence	Ind. rég. Téléphone travail Poste	2- Nom et prénom du proposeur
Occupation			Adresse
Employeur			Téléphone
* Par sa signature, le proposeur atteste qu'il est majeur, qu'il ne travaille pas pour l'un des établissements indiqués ci-dessus ni n'exerce sa profession dans un centre exploité par l'un de ces établissements et que sa résidence principale est située dans la région sociosanitaire et, le cas échéant, dans le territoire de réseau local de services indiqués ci-dessus.			

Section III - Consentement du candidat

CONDITIONS REQUISES POUR ÊTRE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UN ÉTABLISSEMENT

1. N'être candidat que pour l'élection concernant le ou les établissement(s) indiqué(s) ci-dessus;
2. Résider au Québec;
3. Être majeur (18 ans et plus);
4. Ne pas être sous tutelle ou curatelle;
5. Ne pas avoir été déclaré, au cours des cinq années précédentes, coupable d'un crime punissable de trois ans d'emprisonnement et plus;
6. Ne pas avoir été déchu, au cours des trois années précédentes, de ses fonctions comme membre du conseil d'administration d'un établissement, d'une régie régionale ou d'une agence;
7. Ne pas avoir été déclaré, au cours des trois années précédentes, coupable d'une infraction à la Loi sur les services de santé et les services sociaux ou aux règlements;
8. Ne pas être membre de la personne morale lorsque l'un des établissements indiqués ci-dessus est une personne morale déjà désignée par le ministre suivant l'article 139 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux ou réputée l'être en application de l'article 601.1 de cette loi;
9. Ne pas être à l'emploi du ministère de la Santé et des Services sociaux, d'une agence, d'un établissement ou de la Régie de l'assurance maladie du Québec et ne pas recevoir une rémunération de cette dernière;
10. Ne pas être à l'emploi de tout autre organisme dispensant des services reliés au domaine de la santé et des services sociaux et recevant une subvention d'une agence ou du ministre;
11. Ne pas avoir conclu un contrat de services avec un établissement à titre de sage-femme.

Je déclare avoir pris connaissance de ces informations et satisfaire aux conditions mentionnées ci-dessus pour être candidat. De plus, j'autorise également la transmission des renseignements contenus au présent bulletin à l'agence de la santé et des services sociaux et au ministère de la Santé et des Services sociaux, si je suis élu membre du conseil d'administration. Les renseignements transmis à l'agence et au ministère sont régis par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

En foi de quoi, j'ai signé à _____ le _____

Signature du candidat

Section IV - Acceptation du président d'élection**CANDIDATURE ACCEPTÉE** **CANDIDATURE REFUSÉE** Motif(s) du refus: _____

Signature du président d'élection _____

Date _____

CONFORMÉMENT AUX ARTICLES 64 ET 65 DE LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

- | | | | |
|---|---|---|---|
| 1. Les renseignements contenus dans ce formulaire sont recueillis pour le compte de l'établissement concerné et, dans le cas des candidats élus, de l'agence de la santé et des services sociaux et du ministère de la Santé et des Services sociaux. | 2. Les renseignements transmis à l'agence et au ministère servent à constituer le fichier des membres des conseils d'administration des établissements de santé et de services sociaux utilisé pour des fins de gestion et de contrôle. | 3. Auront accès à ces renseignements: <ul style="list-style-type: none">• les employés de l'établissement concerné, de l'agence et du ministère dans le cadre de leur fonction;• tout autre utilisateur satisfaisant aux exigences de la loi précitée. | 4. Les renseignements apparaissant au formulaire sont obligatoires. |
|---|---|---|---|